

COMMUNE de SENDETS

Secrétariat Général
Bernadette Pédebidau

Le présent compte rendu a été établi en vertu de l'article 10 de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique.

Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie le 13 juin 2019

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2019
A VINGT HEURES**

Date de la convocation : 05 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Plissonneau, Maire de la commune.

Etaient présents : Michel Plissonneau, **Maire**, Danièle Discazeaux, Régine Laurent, Jean-Marc Nougué, **adjoints au Maire**, Didier Bordenave, Sophie Bouché, Bernard Cassou, Cédric Larréché, Jean-Marc Pédebéarn, Bernadette Pédebidau, Nicolas Souchu, **conseillers municipaux**.

Etaient représenté(e) : - Marie-France Carrère, conseillère municipale (représentée par Nicolas Souchu, conseiller municipal)
- Cécile Cazaux, conseillère municipale (représentée par Jean-Marc Nougué, adjoint au Maire)
- Daniel Audouar, conseiller municipal (représenté par Régine Laurent, adjointe au Maire)
- Bernadette Pédebidau, conseillère municipale (représentée par Cédric Larréché, conseiller municipal)
- Josette Mayet, conseillère municipale (représentée par Danièle Discazeaux, adjointe au Maire)

Etaient absents(e)s :

Secrétaire de séance : Nicolas Souchu, conseiller municipal

Nombre de présents : 10

Nombre de procurations : 5

Nombres d'absents : 0

Délibération n°35/2019 : Projet de création d'une nouvelle voie -Demande de Fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante qu'un programme de création d'une nouvelle voie a été voté au budget primitif 2019.

Il s'agit de réaliser une nouvelle voie entre le Cami Dou Bos et la rue Lapeyrade afin de sécuriser la circulation des usagers (la sortie des véhicules sur la route de Morlaàs depuis le Cami Dou Bos est accidentogène et dangereuse) et d'améliorer le circuit des transports collectifs qui empruntent aujourd'hui une rue qui est trop étroite.

De plus cette opération inclura un ouvrage de gestion des eaux pluviales.

Le Maître d'œuvre, Atelier Lavigne a estimé un coût total de l'opération à un montant de 247 913,00 € HT, soit 297 496,00 € TTC (sans le coût de la maîtrise d'œuvre).

Il a indiqué que la commune peut disposer de fonds de concours de l'agglomération de Pau pour cette opération, au titre de l'axe « mobilité douce ».

Une partie des travaux étant éligible (25 % de subvention sur un montant HT de travaux de 171 652,00 €), le conseil municipal a approuvé cette demande de fonds de concours et a autorisé le Maire à déposer une demande et à signer la convention financière relative aux fonds de concours.

Voici le plan de financement prévisionnel de l'opération :

TYPE DE DEPENSES	MONTANT HT	TYPE DE RECETTES	MONTANT HT
Préparation du chantier	4 500,00 €	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	42 913,00 €
Dépose, démolitions, élagage	32 500,00 €	Fonds européens	0,00 €
Terrassements	25 067,00 €	Etat	0,00 €
Structures de chaussées et tranchées	55 285,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	0,00 €
Réseaux	55 545,00 €	Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	0,00 €
Revêtement de chaussée, caniveaux, bordures, plantations	60 325,00 €	Autofinancement de la commune	205 000,00 €
Signalisation	2 910,00 €		
Récolement	1 000,00 €		
Désamiantage bâtiments	5 300,00 €		
Travaux ENEDIS	5 482,00 €		
MONTANT HT	247 913,00 €	MONTANT HT	247 913,00 €
TVA	49 583,00 €		
MONTANT TTC	297 496,00 €		

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération n°36/2019 : Approbation du reversement de l'excédent du budget annexe du lotissement Quartier de la Batère 2019 au budget principal 2019.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} avril 2015 le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un lotissement dénommé « lotissement Quartier de la Batère ».

Le dernier lot ayant été vendu, il en ressort un résultat positif en faveur de la commune, qui sera reversé en 2019 au budget principal.

Pour ce faire, il a été ouvert au budget annexe les crédits nécessaires au compte 6522 « reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal » (dépenses de fonctionnement) à hauteur de 59 775,00 €.

Des crédits ont été également ouverts au budget principal à l'article 7551 « excédents des budgets annexes à caractère administratif » (recettes de fonctionnement), pour le même montant.

Nombre de votants : 15 Nombre de voix favorables : 15 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits

La séance est levée à 21h00